

**Arrêté n° 2021/G-19 modifiant l'arrêté n° 2020/G-137 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et des examinateurs du concours de Garde-Champêtre Chef - session 2021**

**La Vice-Présidente,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 94-731 du 24 août 1994 portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres ;
- VU le décret n° 94-935 du 25 octobre 1994 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours pour le recrutement des gardes champêtres ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2020/G-66 en date du 9 juillet 2020 portant ouverture du concours de Garde-Champêtre Chef - session 2021 ;
- VU l'arrêté n° 2020/G-137 - portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et des examinateurs du concours de Garde-Champêtre Chef - session 2021 ;
- VU la mutation de M. Robert BARTOLETTI, substitut du procureur général près la cour d'appel de Colmar à la cour d'appel de Montpellier ;

**ARRÊTE**


**Art. 1 :** Dans le collège des personnalités qualifiées, M. Robert BARTOLETTI est remplacé par M. Philippe VANNIER, avocat général à la cour d'appel de Colmar.

Les autres articles ne sont pas modifiés.

**Art. 2 :** Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis à Monsieur le Président du Centre de gestion du Territoire de Belfort,
- publié sur le site internet du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 15 février 2021



Monique MARTIN  
Adjointe au Maire de Munster

# Acte à classer

2021G19

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2021-02-15T15-58-05.00 ( MI228387964 )

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20210215-2021G19-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Arrêté n.2021/G-19 modifiant l'arrêté n.2020/G-137 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et des examinateurs du concours de Garde-Champêtre Chef - session 2021.

Date de décision : 15/02/2021



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Acte : 2021 G19 GCChéf modif1 Pref.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 15/02/21 à 15:58

Date 15/02/21 à 15:58

Date 15/02/21 à 16:03

Par HUGELIN Marisa

Par HUGELIN Marisa